

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DES SOCIETES LOAN SPORTS, ETERLOU SPORTS , RAVOIR'SPORTS et RAVOIR'SPORTS LES 4 VALLEES DE SAINT FRANCOIS LONGCHAMP :

Les présentes Conditions Générales de Location (ci-après « CGL ») ont pour objet de définir les modalités de Réservation et de Location des différents matériels et prestations sur le Site Internet. Toute Réservation et Location est subordonnée au respect des présentes CGL.

La confirmation par le Client d'une Réservation sur le Site MON SEJOUR EN MONTANE implique son acceptation pleine et entière des présentes CGL.

Les présentes CGL sont susceptibles de modifications à la seule initiative des Sociétés. Les conditions applicables à une Réservation et Location sont celles en vigueur sur le Site Mon Séjour En Montagne à la date de passation de la Réservation correspondante.

ARTICLE 1 : EQUIPEMENTS ET SERVICES

Les différents équipements et services proposés à la Réservation sur le Site Internet MON SEJOUR EN MONTAGNE sont décrits selon des catégories et types de classification. Les photographies et éléments graphiques sont présentés à titre indicatif, ils ont valeur d'exemple mais en aucun cas valeur contractuelle.

En fonction du Magasin Loueur, le client devra renseigner, son prénom sa taille, son poids et sa pointure, éventuellement le tour de tête, pour le matériel souhaité.

Les Magasins Loueurs s'engagent à fournir un matériel de qualité et de technique équivalents à la catégorie réservée.

ARTICLE 2 : MATÉRIEL LOUÉ

Le Matériel loué est retiré dans le Magasin Loueur auprès duquel la Réservation a été effectuée et confirmée dans l'e-mail de Réservation.

Le Matériel loué est mis à la disposition de la personne ayant effectué la Réservation, et sous sa seule responsabilité, sur présentation de l'e-mail de confirmation de la Réservation.

Le Matériel loué peut être enlevé la veille du premier jour de location, à partir de l'heure communiquée par le Magasin Loueur sur le Site Internet et sur la réservation et sous réserve de disponibilité.

Le Magasin Loueur remet au Client un bon de location avec mention du matériel loué, de la date d'enlèvement, du matériel ainsi que de la date prévue de restitution du matériel. Ce bon est signé par le Client dès la prise de possession du matériel.

Afin de procéder au retrait du matériel, une pièce d'identité pourra être demandée au Client pour justifier de son identité.

Le Magasin loueur pourra en outre exiger un dépôt de garantie, pouvant prendre la forme d'une emprunte bancaire, visant à couvrir les risques de dégradation, de vol, de perte ou de casse du Matériel loué. Le montant et les modalités du dépôt de garantie sont fixés par le Magasin loueur. Ce dépôt de garantie sera restitué au client par le Magasin Loueur lors du retour du matériel loué si aucune anomalie n'est constatée, et ce dans les conditions précisées à l'article 10 ci-après.

Tout retard dans le retrait du Matériel réservé devra être signalé au Magasin Loueur.

L'absence de retrait ne donne droit à aucun remboursement.

ARTICLE 3 : PRIX DE LA LOCATION

Le prix de la Location est déterminé en fonction de la catégorie de matériel réservée, du service réservé et de la période de Location, du magasin choisie conformément aux tarifs en vigueur pour la période sélectionnée à la date de la Réservation.

Le prix est Toutes Taxes Comprises (TTC) et exprimé en Euros . Les prix affichés sur le Site sont exclusivement pour les réservations effectuées sur le Site. Les prix pratiqués sur le Site pourront être différents des prix pratiqués dans les Magasins Sport 2000.

Les tarifs figurant sur le Site Internet sont propres à chaque magasin Loueur.

Toute location effectuée directement en magasin et n'ayant pas fait préalablement l'objet d'une Réservation sur le Site Internet se fera au prix dudit magasin. L'offre accordée sur le présent Site Internet n'est cumulaire avec aucune offre promotionnelle quelle qu'elle soit exercée en dehors dudit site.

Règlement

Pour que la réservation soit acceptée, le Client devra procéder au moment de la Réservation au règlement intégral sur le site MON SEJOUR EN MONTAGNE

ARTICLE 4 : DISPONIBILITÉ

Le Matériel loué sera disponible pour la période retenue dans le Magasin Loueur. La location cesse donc automatiquement aux dates et heures indiquées sur le bon de location.

La Société ne saurait être tenue responsable de tout défaut ou retard dans la mise à disposition par le Magasin Loueur concerné.

Les Magasins Loueurs ne sauraient être tenus responsables des retards de mise à disposition des Matériels loués, pour des raisons indépendantes de leur volonté ou cas de force majeure. Dans un tel cas, le Magasin Loueur fera ses meilleurs efforts, selon les stocks disponibles en magasin, pour mettre à disposition du Client des équipements de qualité égale ou supérieure à ceux réservés, sans supplément de prix.

Toute réclamation concernant le Matériel loué devra être adressée directement au Magasin Loueur, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 3 jours ouvrables après la fin de la période de Location.

ARTICLE 5 : UTILISATION / RESPONSABILITÉ / RESTITUTION

Tout réglage du Matériel loué est effectué exclusivement par le Magasin Loueur.

Le Client assume l'entière responsabilité du Matériel loué dès lors qu'il en prend possession. Il en demeure responsable jusqu'à sa restitution complète.

Le Matériel est réputé être en bon état et propre à une utilisation normale. Il doit être restitué comme tel.

Toute réserve éventuelle sur l'état du Matériel loué doit être signalée au Magasin Loueur lors du retrait du Matériel ; une mention sur le bon de location sera précisée.

A défaut aucune réclamation ne sera acceptée par la suite.

A l'expiration de la durée de location prévue sur le bon de location, en cas de non-restitution aux date et heures prévues, le Client restera seul responsable du Matériel qu'il a en sa possession jusqu'à sa restitution effective.

Des pénalités de retard pourront être appliquées par le Magasin loueur.

Le Matériel loué est restitué à la fin de la journée de la période prévue dans le bon de location ou le lendemain avant 10 heures. Tout retard de restitution après 10 heures le lendemain, pourra donner lieu à facturation par le Magasin Loueur d'une journée de location par jour de retard, au tarif affiché dans le magasin.

La perte, le vol ou la casse peuvent être garantis directement en magasin, une franchise sera retenue.

En cas de Vol par effraction ou de vol simple

- Faire le plus rapidement possible un dépôt de plainte auprès des autorités compétentes, sur lequel doivent être mentionnés le vol ainsi que ses circonstances

EXCLUSIONS SPÉCIFIQUES À LA GARANTIE VOL & CASSE (souscrit en magasin)

- Le vol du Matériel garanti en station entre 18 (dix-huit) heures et 9 (neuf) heures du matin ;
- Le vol autre que le Vol par effraction entre 18 (dix-huit) heures et 9 (neuf) heures du matin;
- La perte, y compris la perte par suite d'un événement de force majeure ou la disparition du Matériel de ski garanti ;
- Le dommage autre que le Dommage matériel accidentel;

- Les dommages causés aux parties extérieures du Matériel de ski garanti ne nuisant pas au bon fonctionnement de celui-ci, tels que rayures, écaillures, égratignures ;
- Les dommages résultant du non- respect des instructions d'utilisations et d'entretien délivrés par le magasin Sport 2000 où le Matériel de ski garanti est retiré ;
- Les dommages relevant de la garantie constructeur, distributeur ou monteur ;
- La faute intentionnelle ou dolosive de l'Assuré.

Le défaut de restitution pourra donner lieu à la mise en place d'une procédure de restitution, dont les frais seront à la charge du Client. Le Magasin Loueur facturera le matériel au client à sa valeur marchande TTC déduction faite de la vétusté.

Dans l'hypothèse où le Magasin Loueur aurait demandé un dépôt de garantie, cette facturation se matérialisera notamment par la conservation dudit dépôt.

Le Client demeure responsable de toute dégradation subie par le Matériel loué, à l'exception de l'usure normale ou de vices cachés. Il engage sa responsabilité pour toute autre dégradation, qui donnera dès lors lieu au paiement de frais de remise en état voire de remplacement dudit Matériel, dans la limite maximale de la valeur de remplacement à l'état neuf au prix public de celui-ci, en sus du prix de la location. Le Client s'engage à payer ces frais à la restitution du Matériel loué, le cas échéant par imputation sur la caution prévue à l'article 4 des présentes CGL. Toute réparation est effectuée exclusivement par le Magasin Loueur.

– Annulation après le retrait du matériel

Après le retrait du matériel, dès lors que le Client a retiré le Matériel en magasin, engagées lors de la réservation, l'annulation n'est plus possible. Le Client ne peut prétendre à aucun remboursement des sommes.

En cas de maladie, covid y compris, ou d'accident survenant pendant la période de location, les conditions de location restent en vigueur. Seul le matériel loué par la personne concernée pourra être restitué et facturé au prorata du nombre de jours de location réellement effectuées, sur présentation d'un certificat médical.

En cas de fermeture INTÉGRALE du domaine normalement accessible depuis le lieu de location du matériel et uniquement dans ce cas, les jours de location concernés seront déduits. Le remboursement sera effectué sous 30 jours, par re-crédit du compte.

Article 6 – PROTECTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES(C.N.I.L) :

Soucieuse du respect de la vie privée de ses clients et de la protection des informations que ces derniers lui fournissent, les sociétés LOAN SPORTS, L'ETERLOU SPORT, RAVOIR'SPORTS , RAVOIR'SPORTS LES 4 VALLEES respectent la législation en vigueur en matière de protection de la vie privée.

Parmi les informations que les sociétés citées ci-dessus sont amenées à demander à ses clients, certaines sont obligatoires car indispensables au traitement des commandes, d'autres sont facultatives et collectées dans le but de mieux satisfaire ses clients en répondant de manière plus personnalisée à leurs attentes.

Le client pourra exercer ce droit par mail : lamadeleine@ravoir-sport.com.

Ces données sont collectées au moment où le client passe sa commande.

Conformément à l'article 34 de la loi 78.17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Liberté, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ses données personnelles.

Article 7 - LOI APPLICABLE & JURIDICTIONS

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de contestation quelconque relative au présent contrat, le Tribunal compétent sera celui du siège social des sociétés LOAN SPORTS, L'ETERLOU SPORT, RAVOIR'SPORTS ,RAVOIR'SPORTS LES 4 VALLEES auquel les parties attribuent une compétence exclusive.

CGV mis à jour le 09/11/2023